

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016

Le Maire ouvre la séance à 18h25.

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, ROUX, Adjoints

Mmes et MM. DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, BIANCHI, BOUTEILLER-DESCHAMPS, LONGIN, GLOAGUEN, TRIFFAULT-MOREAU, FEVRE, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir : Mme MERVILLE à M. BOLZE
Mme BELISSANT-REYDET à Mme DIERICKX
Mme LAGRANGE-MARTINET à M. JACQUET
Mme MONNOT à M. GLOAGUEN
Mme VIAL à M. FAIVRE

Avant leur arrivée en séance :

M. CANCEL à Mme CHATEAU
M. HENNEQUIN à M. FALCE

Une Minute de silence est observée en hommage à Antoine JACQUET, Directeur des Hospices Civils décédé brutalement le 16 octobre dernier.

Le Maire laisse ensuite la parole au secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si des observations sont à porter à ce compte rendu.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL (rapporteur : M. SUGUENOT)

Afin de pourvoir au remplacement de M. Jean-Claude ANDRE, Conseiller Municipal et Communautaire démissionnaire, le Maire procède à l'installation officielle de M. Daniel FEVRE en qualité de Conseiller Municipal et demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au remplacement de M. ANDRE au sein de la Commission Finances/Synthèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Daniel FEVRE pour siéger en qualité de membre de la Commission Finances/Synthèse

RAPPORT 2 – DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire de sa communication relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

Arrivée de M. CANCEL (18h50) et M. HENNEQUIN (19h20)

RAPPORT 3 – CESSION DE TERRAIN SUR LE SITE DE L'ORATOIRE DANS LE CADRE DE LA CITE DES VINS

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour et 3 abstentions, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote,

- approuve les conditions de l'accord trouvé avec M. Christophe LAMBERT, investisseur/opérateur de l'Hôtel et du Restaurant, ou tout autre personne physique ou morale (société...) qui s'y substituerait,
- décide que cet accord sera transformé en compromis de vente du terrain sur les bases suivantes :
 - prix de vente de 50 € HT le m², pour une parcelle d'environ 6 000 m² à prendre sur la parcelle communale cadastrée BE441 de 8 041 mètres carrés,
 - superficie exacte précisée par l'établissement d'un document de modification du parcellaire cadastral en fonction des esquisses de projet en cours d'établissement par l'opérateur de l'Hôtel,
 - pacte de préférence pour le solde de la parcelle BE441 pour une durée de 6 mois à compter de la présente décision,
 - surface de plancher autorisée en application du règlement du PLU de BEAUNE zone UET, des servitudes d'utilité publique et des espaces boisés à conserver,
 - versement de 10% du prix H.T. lors de la signature du compromis,
 - réitération par acte authentique et paiement du solde du prix à l'expiration du délai de recours des tiers sur le permis de construire délivré,
 - validité de cette offre : 6 mois à compter de la date de la délibération de l'Assemblée Municipale,
 - autorisation du dépôt d'un permis de construire et pour la réalisation des études de sol par l'acquéreur avant l'opposabilité de la présente cession.

RAPPORT 4 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2015 SYMAB, SIVOUBEM, SPL BEAUNE CONGRES, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, CCAS

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- par 34 voix pour, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote, donne acte au Maire de la communication des bilans d'activités 2015 du SYMAB et de la SPL BEAUNE Congrès,

- à l'unanimité, donne acte au Maire de la communication des bilans d'activités 2015 du SIVOUBEM,
- par 34 voix pour, M. SUGUENOT ne prenant pas part au vote, donne acte au Maire de la communication des bilans d'activités 2015 des établissements publics de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud (Services publics Assainissement Collectif et non Collectifs, Eau Potable, Déchets, Transports Urbains, Baignade naturelle et Etangs d'Or), de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud et du Centre Communal d'Action Sociale.

RAPPORT 5 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

❖ Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération auprès de la Ville de BEAUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre fin à la mise à disposition de l'agent en charge de la Communication de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud qui intervenait à la Ville de BEAUNE à raison de 30% d'un temps complet.

❖ Mise à disposition d'un agent communautaire auprès du service Espace jeunes de la Ville de BEAUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire le projet cinéma/court métrage pour l'année scolaire 2016/2017 organisé par l'Espace Jeunes,
- décide de mettre à disposition un agent de ce service à raison de 40 heures de novembre 2016 à avril 2017 (les mercredis après-midi), cette manifestation étant mise en place en partenariat avec l'école des Beaux-Arts, dépendant de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud.

❖ Mise à disposition de personnel au profit de Clubs Sportifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- dans le cadre du développement de sa politique en faveur du Sport, approuve le renouvellement de la mise à disposition d'agents municipaux au profit de l'Ecole de Judo Beaunoise et du Boxing Club,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec les Présidents de Clubs concernés.

❖ Relations contractuelles SDAT-ASCO : Mise à disposition de Personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le renouvellement de la mise à disposition d'agents municipaux au profit de la SDAT-ASCO,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Président de la SDAT-ASCO.

❖ Evolution de postes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications apportées dans l'organisation de plusieurs services et nécessitant une évolution des postes suivants :

- ✓ au sein de la Direction du Patrimoine et des Paysages Urbains, transformation des postes ci-dessous :
 - 1 poste d'Agent de Maîtrise en poste de Technicien,
 - 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal en poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe en poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe,
 - 1 poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe en Rédacteur,
 - 1 poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe en poste de Technicien,

- ✓ suite à la Commission Administrative Paritaire du 16 juin 2016, transformation à compter du 1^{er} décembre 2016, des postes suivants :
 - 11 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe en poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe,
 - 3 postes d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
 - 3 postes d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'ATSEM de 1^{ère} classe en poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe,
 - 2 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe en poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} Classe en poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste de Gardien en poste de Brigadier,
 - 1 poste de Brigadier en poste de Brigadier-Chef Principal,
 - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
 - 1 poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe en poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe,
 - 3 postes d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe en poste d'Agent de Maîtrise,
 - 1 poste de Rédacteur de 1^{ère} classe en poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe en poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe,
 - 1 poste d'Educateur APS Principal de 2^{ème} classe en poste d'Educateur APS Principal de 1^{ère} classe,
 - 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe en poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à effet du 1^{er} novembre 2016.

- ✓ suite au départ de la Directrice des Finances, nécessité d'assurer son remplacement par un recrutement externe et la transformation de poste à temps complet en poste d'Attaché Principal à compter du 1^{er} janvier 2017 en lieu et place de celui d'Attaché occupé par la précédente responsable.

RAPPORT 6 – RENOVATION DE DEUX SALLES DU MUSEE DU VIN DE BOURGOGNE-CONVENTIONS DE MECENAT AVEC L'UNION DES PRODUCTEURS ET ELABORATEURS DE CREMANT DE BOURGOGNE ET LE SYNDICAT DES TONNELIERS DE BOURGOGNE
(rapporteur : Mme CAILLAUD)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la mise en place de partenariats prenant la forme de mécénat financier afin de poursuivre les travaux de rénovation de deux salles du Musée du Vin de Bourgogne,
- autorise le Maire à :
 - signer les conventions de mécénat à intervenir entre la Ville et l'Union des Producteurs et Elaborateurs de Crémant de Bourgogne, et le Syndicat des Tonneliers de Bourgogne,
 - à inscrire en dépenses 10 000 € et en recettes 10 000 € pour le mécénat des partenaires précités (5 000 € chacun), ces crédits ayant, à titre de précaution, été prévus dans le projet de Décision Modificative, objet d'une délibération séparée.

RAPPORT 7 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES IMPLIQUANT DES EDUCATEURS SPORTIFS DE LA VILLE DE BEAUNE
(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le partenariat à intervenir avec l'Education Nationale pour l'organisation d'activités physiques et sportives impliquant une coopération technique de ses éducateurs sportifs qualifiés auprès des animateurs des activités d'Education Physique et Sportive,
- autorise le Maire à signer le document contractuel à intervenir dans ce cadre avec l'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de BEAUNE.

RAPPORT 8 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE ET LA MAISON MEDICALE DE GARDE DU PAYS BEAUNOIS
(rapporteur : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 7 septembre 2016 passée avec la Maison Médicale de Garde du Pays Beaunois, afin de modifier l'article 2 "Loyer et Charges" qui précise que le montant du forfait mensuel au titre des charges d'eau et d'électricité est porté à 260,00 €,
- autorise le Maire à signer le document contractuel à intervenir avec le Président de la Maison Médicale de Garde du Pays Beaunois.

RAPPORT 9 – AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE
(rapporteur : Mme DIERICKX)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention, décide de porter la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail pour l'ensemble des branches d'activités de BEAUNE, à 5 dimanches pour l'année 2017, aux dates suivantes : 15 janvier, 19 novembre, 10, 17 et 24 décembre.

RAPPORT 10 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CAMPING MUNICIPAL – DEMANDE DE SUBVENTION
(rapporteur : Mme DIERICKX)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement des travaux d'aménagement programmés au Camping Municipal,
- autorise le Maire à :
 - solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Côte-d'Or, au titre de son programme d'aide aux campings.
 - signer tout document contractuel nécessaire à la réalisation de ce projet.

RAPPORT 11 – CONVENTION A PASSER AVEC LA COMMUNE DE VIGNOLES – VIDEOPROTECTION URBAINE

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Commune de VIGNOLES pour autoriser l'occupation temporaire du domaine public communal en vue de l'implantation d'un relais hertzien destiné à la transmission des données du réseau de vidéosurveillance urbaine, dans l'enceinte du stade appartenant à la Ville de BEAUNE et sis sur la Commune de VIGNOLES.

RAPPORT 12 – CLASSEMENT DE LA RUE DU CLOS DES CAPUCINS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

(rapporteur : Mme BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir auprès d'ORVITIS les parcelles cadastrées AT n° 550, 715, 549 et 559 constituant la rue du Clos des Capucins ouverte à la circulation générale, au prix de 1€ symbolique,
- l'intégration de deux points d'éclairage public au patrimoine communal,
- l'incorporation de ce tènement au Domaine Public Routier Communal.

RAPPORT 13 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables dont le détail figure en annexe jointe à la délibération,
- autorise le Maire à faire procéder aux opérations comptables nécessaires.

RAPPORT 14 – DECISION MODIFICATIVE - MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2016

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 3 abstentions autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d'opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 15 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2017

(rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte des éléments communiqués par le Maire sur la situation financière de la Ville permettant d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h00.

Affiché le 30 novembre 2016

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00